

**Référentiel de compétences et d'évaluation – Certification/habilitation enregistrées aux répertoires spécifiques
« Pisteur-secouriste option ski alpin troisième degré »**

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
1. Se positionner au sein de l'entreprise et de son environnement socio-économique	Epreuve théorique lors de l'examen organisé par le préfet. Le candidat est évalué sur ses connaissances lors d'un entretien oral avec 2 examinateurs ainsi qu'un examen à l'écrit.	<p>Connaître le tissu montagnard, les données économiques et la diversification des activités</p> <p>Connaître les partenaires internes et externes de la station</p> <p>Connaître les espaces ludiques et sportifs dans le cadre des activités hivernales et estivales</p> <p>Connaître les outils et les techniques dans le domaine de la communication et de la promotion</p> <p>Connaître les outils des démarches QSE (management de l'environnement)</p> <p>Connaître le cadre juridique et les responsabilités liés à l'exercice de la fonction de responsable d'un service de pistes</p> <p>Connaître les bases réglementaires et normatives applicables au secteur d'activité pistes : aménagement, sécurité, secours, circulation des engins motorisés</p> <p>Assurer les relations avec les partenaires de la station, la direction de l'entreprise, les pouvoirs publics et les médias</p> <p>Connaître l'organisation de la justice et les différentes juridictions</p> <p>Représenter et défendre les intérêts de la profession</p>
2. Gérer les activités de production, les planifier, les organiser et les superviser	Epreuve théorique lors de l'examen organisé par le préfet. Le candidat est évalué sur ses connaissances lors d'un entretien oral avec 2 examinateurs ainsi qu'un examen à l'écrit.	<p>Savoir prendre des décisions</p> <p>Agir en plaçant en priorité la sécurité, l'intérêt du client, et la qualité de l'accueil</p> <p>Être capable de proposer une organisation du service des pistes</p> <p>Être capable de définir les besoins du service en cohérence avec un budget</p> <p>Connaître les charges d'exploitation imputables aux services au service pistes</p> <p>Être capable d'établir un budget prévisionnel intégrant les investissements</p> <p>Connaître les outils de planification</p> <p>Connaître les outils et les techniques pour réaliser les inventaires</p> <p>Savoir suivre les indicateurs de résultats et de performance pour son service</p> <p>Être capable de faire appliquer une démarche QSE</p> <p>Connaître les régimes d'assurance, les contrats fournisseurs</p> <p>Être capable de rédiger un compte rendu, un rapport, une synthèse, une convention</p> <p>Connaître les techniques d'aménagement du domaine skiable : préparation des pistes, installation et production de neige, retenue d'altitude, dispositifs de prévention et de sécurité, travaux divers</p> <p>Être capable de constituer un dossier de demande d'autorisation d'aménagement du domaine skiable retenue d'altitude et dépôt de produits explosifs compris</p> <p>Être capable de rédiger et d'organiser un plan de damage, un plan de production de neiges, un PIDA</p> <p>Être capable de gérer un espace ludique et sportif</p>

		<p>Être capable de participer à l'organisation de manifestations et compétitions</p> <p>Maitriser les techniques spécifiques à son métier : production de neige, damage, déclenchement préventif des avalanches, sécurité, prévention et secours</p> <p>Savoir gérer une situation de crise opérationnelle ou médiatique, prendre les mesures adéquates dans le respect des procédures</p> <p>Faire appliquer les dispositions de l'arrêté municipal relatif à la sécurité des pistes de ski</p>
3. Manager un service d'exploitation pistes	<p>Epreuve théorique lors de l'examen organisé par le préfet. Le candidat est évalué sur ses connaissances lors d'un entretien oral avec 2 examinateurs ainsi qu'un examen à l'écrit.</p>	<p>Être capable de définir un plan d'activité du personnel en appliquant les objectifs de l'entreprise</p> <p>Intégrer ses collaborateurs et suivre leur progression : motiver, reconnaître, gérer les conflits, recadrer</p> <p>Connaitre les règles de base du droit du travail et de la CCN des domaines skiables et RM</p> <p>Connaitre les techniques de management</p> <p>Définir les périmètres de responsabilité au sein de son équipe et positionner ses collaborateurs</p> <p>Fixer des objectifs pour ses collaborateurs et pour son service</p> <p>Identifier les besoins en compétences et en formations liés à l'activité et à la saisonnalité</p> <p>Piloter un projet, et faire adhérer son équipe aux objectifs de l'entreprise</p>
4. Assurer les opérations de secours	<p>Epreuve théorique lors de l'examen organisé par le préfet. Le candidat est évalué sur ses connaissances lors d'un entretien oral avec 2 examinateurs ainsi qu'un examen à l'écrit.</p>	<p>Connaitre et appliquer les techniques de secours spécifiques aux domaines skiables</p> <p>Organiser et diriger tous les aspects d'un secours grave ou complexe : opérationnels, techniques, de communication interne et externe, administratifs, liens avec les pouvoirs publics, mesures conservatoires...</p> <p>Rédiger et faire appliquer un plan de secours</p>